(Suite de la 2ième page)

teur.

La troisième qualifie M. Goulet, pour être inspecteur, tout comme elle le qualifierait pour être avocat, sans avoir étudié le droit.

Je voudrais bien savoir comment les avocat de la Province aimeraient à avoir un gradué B. A. qui n'a pas étudié le droit, à la tête du barreau de la Province.

Ce serait ridicule, me direz vous ; d'accord, et je vous concède que vous auriez raison d'être mécontents messieurs les avocats.

Mais alors, pourquoi prétendez-vous, traiter notre corps enseignant d'une manière que vous n'admettez pas pour vous?

N'est-ce point taire insulte à la raison, et mépriser notre profession que de dire que la nomination d'un homme sans expérience dans l'enseignement, et qui n'a pas même ce que je possède, un certificat de troisième classe professionnel, est une nomination excellente!

Croyez-moi, Mtre Bernier, moins vous fourrerez votre nez dans nos affaires, le mieux ce sera pour nous, et pour l'efficacité de l'éducation de notre Province

Il me semble que depuis trop longtemps, tout le monde a eu voix aux chapitre excepté les instituteurs.

Aujourd'hui nous sommes constitués en Association, je suis le premier à ouvrir le feu, j'espère que nombre d'autres, instituteurs comme institutrices me suivront sur cette voie et démontreront aux gens de la trempe de M. Bernier que notre profession mérite pour le moins autant d'égards que la sienne; le rôle de l'instituteur vaut bien celui de l'avocat; le dernier vit des passions et des vices des hommes, le premier emploie son intelligence, son travail à former des hommes exempts de passions, des citoyens pour l'Eglise et pour l'Etat.

Mtre Bernier veut nous faire revenir 15 ans en arrière, nous comptons sur ceux qui ont réellement à cœur la cause de l'éducation pour nous aider.

Relevons le niveau du corps enseignant au lieu de la rebaisser. Faisons connaitre à notre population toute la grandeur et l'importance de notre profession.

M. le Rédacteur; votre article: "qu'il soit qualifié" me fait croire que nous avons en vous un ami éclairé et judicieux, et j'ose compter qu'à ce titre vous croirez utile de publier cette protestation d'un,

INSTITUTEUR.

Population de Londres.

Les derniers recensements fixent à 6 millions et demi la population de Londres, avec un accroissement annuel de 80,000 âmes. On y compte une naissance tous les trois minutes et une mort toutes les cinq minutes

Londres compte plus de juifs que la Pal stine, plus d'Ecossais qu'Edimbourg, plus de Gallois que Cardiff, plus d'Irlandais que Belfast, plus de catholiques qu'il ne s'en trouve dans Rome.

La longueur totale de ses rues est de 13,000 kilomètres environ.

31 pour cent de la population sont considérés comme dénués de moyens d'existence. Les registres de la police contiennent les noms de 222,000 criminels "habituels."

Londres consomme par an 400,000 bœufs, 1,500,000 moutons, 8 millions de volaille. 400 millions de livres de poisson, 500 millions d'huitres, 500 millions de litres de bière, etc.

PERDUE le 13 courant, un portefeuille contenant la somme de $165,00 de Winnipeg à St. Vital. Une récompense de $20,00 sera donné à toute personne qui le remettra à.

M. LOUIS ZASTE, St. Norbert.

Prière à ceux qui ne sont pas abonnés de découper le coupon et de nous le renvoyer après en avoir rempli les blancs:

A l'Editeur du journal L'ÉCHO DE MANITOBA.

MONSIEUR,

Sous ce pli vous trouverez la somme de.........................

pour........................mois d'abonnement à votre journal L'ÉCHO DE MANITOBA que vous voudrez bien m'envoyer à l'adresse suivante :

Nom.........................

Paroisse.........................

Province.........................